Nations Unies S/2005/66*



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2005

Original: français

Lettre datée du 2 février 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 12 décembre 2002 (S/PRST/2002/33), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités de la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pendant la période du 1er juillet au 31 décembre 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-23071* (F) 1110205 110205

Annexe

[Original : anglais]

Lettre datée du 26 janvier 2005, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne

En réponse à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration publiée en son nom par son président le 12 décembre 2002 (S/PRST/2002/33), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un rapport sur les activités de la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pendant les six mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2004. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le transmettre au Président du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Javier **Solana**

Pièce jointe

Rapport du Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne sur les activités de la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pendant la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004

Introduction

La Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, première opération entreprise dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense, a été lancée pour prendre la suite de la Mission du Groupe international de police en Bosnie-Herzégovine.

Le présent rapport est la quatrième mise à jour présentée au Conseil de sécurité par le Secrétaire général et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne sur les activités de la Mission de police et porte sur la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2004[1].

Méthodologie et effectifs

Méthodologie

Les quatre priorités stratégiques de la Mission en sont le renforcement des institutions et des capacités de gestion, la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, la viabilité financière et la promotion de l'indépendance et de la responsabilité de la police. À cet effet, la Mission continue d'élaborer et d'appliquer sept grands programmes qui mettent l'accent sur les principaux domaines d'expertise et les principales méthodes nécessaires pour amener la police de Bosnie-Herzégovine au meilleur niveau européen et libre de toute ingérence politique inappropriée. Les programmes sont élaborés en partenariat avec la police locale, d'autres parties prenantes internationales et des donateurs bilatéraux. La Mission reste attachée au principe de contrôle local auquel contribue le Comité directeur des forces de police, composé de représentants de tous les éléments des services locaux de police, encadré par la Mission de l'Union européenne. Le Comité a le dernier mot en ce qui concerne la conception et la mise en place des nombreux projets qui composent les grands programmes.

Effectifs

Au 31 décembre 2004, la Mission de police de l'Union européenne comptait 862 personnes dont 472 policiers détachés, 61 personnels civils recrutés sur le plan international et 329 nationaux de Bosnie-Herzégovine. Vingt-quatre des 25 membres de l'Union européenne participent à la Mission (420 policiers), à laquelle contribuent également neuf États non membres de l'Union (52 policiers).

[1] Pour les trois premières mises à jour voir S/2003/732 en date du 21 juillet 2003, S/2004/106 en date du 11 février 2004 et S/2004/709 en date du 3 septembre 2004.

Principaux résultats obtenus au cours de la période considérée

En ce qui concerne les priorités stratégiques, la Mission a réalisé de nets progrès au cours des six derniers mois. Les sept grands programmes se sont poursuivis de manière satisfaisante et continuent de se traduire par des améliorations dans tous les domaines. Certains des principaux résultats obtenus sont décrits ci-dessous.

1. Renforcement des institutions et des capacités

Ministère de la sécurité

Le Ministère de la sécurité est chargé d'assurer la supervision politique et la direction des organismes de police au niveau de l'État. Au cours des six derniers mois, il est passé de la phase de mise en place au recrutement de nouveaux personnels et à la création des divers services correspondant à ses différentes responsabilités. Il assume désormais la présidence de la Réunion ministérielle consultative sur les questions de police (initialement créée par le GIP), par l'intermédiaire de laquelle il coordonne et supervise les aspects politiques de l'action de l'ensemble des organismes de police au niveau de l'État. Au cours des six derniers mois, un certain nombre de nouveaux textes législatifs importants ont été rédigés et adoptés, en particulier une loi portant création et réglementation d'un nouveau service d'immigration, la mise à jour de la loi régissant l'activité du Service frontalier de l'État, et une loi sur les fonctionnaires de police. L'équipe de conseillers de la Mission de police de l'Union européenne a été renforcée pour fournir un appui et des conseils spécialisés en ce qui concerne les questions de police.

Agence d'investigation et de protection de l'État

Des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place de l'Agence d'investigation et de protection de l'État, qui a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée. L'Agence est maintenant installée dans des locaux temporaires à Sarajevo et la recherche de locaux permanents est en cours. Le cadre juridique et réglementaire de son action a été adopté, elle dispose d'un siège et de deux bureaux régionaux, et compte à l'heure actuelle 279 hommes. La plupart des responsables des divers départements de l'Agence ont été nommés et le Département d'enquête criminelle est déjà en activité. Les donateurs internationaux lui ont apporté un appui considérable aussi bien en matériel que sous forme de programmes d'entraînement. Une cellule pour le renseignement criminel a été créée afin de recueillir les renseignements communiqués par les acteurs internationaux. Ces renseignements sont ensuite évalués puis transmis à l'Agence. Le cas échéant, l'Agence communique également à son tour des informations aux organismes internationaux. Le personnel de cette cellule est entièrement composé de policiers de la Mission de l'Union européenne qui passeront ultérieurement le relais à leurs homologues locaux de l'Agence. La mise en place d'un système efficace de traitement et de collecte du renseignement est un élément essentiel de la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée.

Service frontalier de l'État

La Mission de police de l'Union européenne a fourni des conseils pendant toutes les phases ayant conduit à l'adoption d'une nouvelle législation relative à la surveillance des frontières et à la création du Service frontalier de l'État. Cette nouvelle législation rassemble et met à jour les textes régissant l'Agence et son action. La structure du Service – direction, hiérarchie et organisation – a été harmonisée avec celle des autres agences nationales et les procédures d'intervention ainsi que les pouvoirs des policiers des frontières sont désormais plus précis et plus efficaces. La Mission a contribué à la recherche de programmes de formation pour les hauts responsables de la police, et suit désormais comment ces responsables appliquent leurs nouvelles connaissances. La culture dans la police est en train d'évoluer vers davantage de délégation de pouvoir, de transparence en matière de prise de décisions et d'analyse pour la planification et la réalisation des opérations.

Interpol

Après une étroite coopération avec les conseillers de la Mission de police de l'Union européenne, Interpol dispose désormais à Sarajevo d'un bureau national parfaitement équipé et opérationnel, avec un personnel formé et de bons contacts aussi bien avec le Secrétariat général d'Interpol à Lyon qu'avec les partenaires de la région. Des accords techniques conclus avec le bureau de Sarajevo permettent aux entités et agences de détection et de répression des infractions de l'État d'avoir directement accès à la base de données d'Interpol.

Éducation de la police

Tous les aspects de l'éducation de la police ont été regroupés en un programme distinct en mai 2004, et un accord a été conclu en vue de la création d'un système de formation à l'échelle du pays. Le premier niveau de formation concerne les nouvelles recrues pour les grades les moins élevés et un projet a été lancé en vue d'harmoniser totalement les programmes des trois écoles de formation de Bosnie-Herzégovine. Le programme international d'assistance à la formation en matière d'enquêtes pénales (ICITAP) et le Programme CARDS de la Commission européenne ont convenu d'assurer l'instruction des formateurs locaux afin de leur permettre de former aussi bien les spécialistes que les hauts responsables. Ces diverses mesures constituent une avancée significative vers l'harmonisation et la mise en place durable de programmes d'éducation de la police.

2. Lutte contre la criminalité organisée et la corruption

Un grand nombre des principaux aspects de la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, telle que la mise en place de l'Agence d'investigation et de protection de l'État et d'autres agences de l'État, ont déjà été décrits dans la section consacrée au renforcement des institutions et des capacités. Par ailleurs, certaines mesures techniques ont également un impact très marqué. Des succès importants ont été obtenus dans les deux domaines ci-après :

Modèle national de renseignement

Un système national de renseignement a été introduit et, au cours des six derniers mois, des efforts très importants ont été déployés pour en assurer l'efficacité et faire en sorte qu'il travaille en liaison avec l'ensemble des entités et des organismes de police de Bosnie-Herzégovine. Cela n'a pas été sans difficultés

en raison du manque de confiance qui régnait entre certains policiers de différentes régions. Les policiers transmettent désormais des informations, des réunions sont organisées périodiquement dans toutes les régions, et les renseignements commencent à être échangés aussi bien entre différents endroits qu'entre les centres de sécurité publique et les cantons jusqu'aux organismes d'État en passant par les entités ministérielles. La collecte et l'utilisation de renseignements sur les comportements criminels constituent un outil indispensable pour toute force de police moderne.

Service de police scientifique et technique

Un accord a été réalisé, par l'intermédiaire de la Réunion consultative ministérielle et du Comité directeur des forces de police en vue de rationaliser et de développer les capacités de police scientifique et technique en Bosnie-Herzégovine. Cet accord prévoit le regroupement des laboratoires situés dans les deux entités sous une même administration, et sous la supervision du Ministère de la sécurité. Les bureaux régionaux fourniront un appui pour les activités de routine, et les responsables des enquêtes sur le terrain recevront une formation complémentaire.

3. Viabilité financière de la police locale

Budget de la police

Pour assurer la viabilité financière de la police locale, la Mission de l'Union européenne a progressé en vue de la création de capacités locales en ce qui concerne l'établissement de barèmes de rémunération, l'élaboration des budgets des unités organisationnelles, la révision des coûts d'entretien des locaux, la rationalisation de l'utilisation du matériel, le contrôle des stocks et des effectifs ainsi que l'exécution et la gestion du budget en général. Les fonctionnaires des Ministère de l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska ont été formés à la gestion des budgets au niveau local, et notamment à assurer la concordance entre les activités planifiées et les budgets. Les progrès dans ce domaine permettront aux centres de sécurité publique de la Republika Srpska et à l'administration de la police du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine de disposer l'année prochaine d'une méthodologie budgétaire améliorée.

4. Indépendance et responsabilité de la police

Conseils de supervision de l'exécution des projets

Cette priorité s'explique notamment par l'importance apportée à la maîtrise locale. La Mission de police de l'Union européenne a compris qu'il était nécessaire d'établir une hiérarchie entre les différents organes de prise de décisions, depuis le niveau politique jusqu'au niveau de la police locale. La réactivation de la Réunion consultative ministérielle sur les questions de police (traitée ci-dessus dans la section consacrée au Ministère de la sécurité), fait partie de ce processus au niveau politique, comme c'est également le cas de la création du Comité directeur des forces de police, constitué par la Mission en 2003 au niveau des commissaires/directeurs de police. La Mission de l'Union européenne a fourni des conseils au sujet de la création des conseils de supervision de l'exécution des projets, qui existent désormais dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Ces conseils sont chargés d'élaborer les activités de projets au niveau local, et sont composés aussi bien de policiers locaux que de conseillers de la Mission. Il s'agit

d'une mesure essentielle car elle permet de déléguer la responsabilité opérationnelle aux services concernés, ce qui maximise le principe de maîtrise locale.

Conseil de direction

Certains problèmes juridiques qui se posaient de longue date et qui découlaient d'un conflit apparent entre différentes lois et réglementations régissant le fonctionnement du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, avaient freiné les progrès dans plusieurs domaines de travail importants du Ministère, en particulier s'agissant de l'indépendance opérationnelle du Directeur de la police, de l'action du Groupe d'inspection interne et du budget. Face à cette situation, la Mission de police de l'Union européenne a engagé la création d'un conseil de direction, présidé par le chef adjoint de la Mission. Le Conseil a recommandé des modifications à apporter à la législation et à la réglementation, ce qui a permis de lever les obstacles existants. Cet objectif atteint, le Conseil a été dissout.

Autres contributions clefs de la Mission

Commission de restructuration de la police

Le Haut Représentant/Représentant spécial de l'Union européenne, Lord Ashdown, a créé début juillet une Commission de restructuration de la police présidée par Wilfried Martens, ancien Premier Ministre belge. Cette décision résulte de la priorité que la Commission européenne a décidé d'accorder à la réforme structurelle de la police après que la Bosnie-Herzégovine n'ait pas obtenu d'accord quant au lancement de négociations d'adhésion à l'Union européenne. Le Haut Représentant/Représentant spécial a clairement indiqué que, les autorités de la Republika Srpska, et en particulier le Ministère de l'intérieur, n'ayant pas arrêté de personnes inculpées de crimes de guerre, et la Bosnie-Herzégovine n'ayant pas adhéré au Partenariat de l'OTAN pour la paix, la Commission sera chargée de formuler des recommandations en vue de la création d'une structure unique de police pour l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine.

La Mission de police de l'Union européenne participe pleinement au processus de restructuration étant donné que son chef est membre à part entière de la Commission de restructuration. Par ailleurs, la Mission a détaché du personnel auprès du secrétariat de la Commission et a créé un groupe de travail sur la restructuration de la police chargé de présenter le point de vue de la Mission à la Commission et de fournir un appui technique. La Mission de l'Union européenne a contribué de façon très significative à la préparation du rapport final de la Commission, qui a été soumis à Lord Ashdown. La mise en œuvre des changements recommandés concernant la structure de la police en Bosnie-Herzégovine nécessitera l'appui d'experts internationaux de police.

Coopération avec l'Union européenne et d'autres organismes internationaux

L'action de la Mission implique une coopération étroite avec les partenaires internationaux, en particulier le Haut Représentant/Représentant spécial de l'Union européenne, Lord Ashdown, qui lui a fourni un soutien important. La Mission coopère également étroitement avec l'OSCE, le HCR, l'ICITAP et d'autres organismes encore.

La présence de l'Union européenne a été renforcée avec l'arrivée en Bosnie-Herzégovine de la Force militaire de l'Union européenne (EUFOR) qui a remplacé la SFOR en décembre 2004. L'Union européenne a centralisé ses fonctions de liaison de façon à améliorer la coordination sur place, et les travaux engagés en préparation de l'arrivée de l'EUFOR ont facilité le processus de transition. La coopération avec l'EUFOR et d'autres organisations internationales est satisfaisante.

Évaluation et l'avenir

Au cours des six derniers mois, des progrès sensibles ont été réalisés concernant l'élaboration et l'application des sept grands programmes en vue de la réalisation des priorités stratégiques de la Mission. Des progrès quantifiables et révélateurs ont été faits, notamment pour ce qui est de renforcer des organismes nationaux de détection et de répression des infractions ainsi que de contribuer à l'adoption des principes de viabilité et de maîtrise locale. Les résultats susmentionnés ont été obtenus parallèlement à l'action de la Commission de réforme de la police. De plus, la méthodologie et l'approche adoptées par la Mission, ainsi que les résultats obtenus sont pleinement conformes à l'action de la Commission et aux recommandations qu'elle formulera probablement pour ce qui est des réformes à introduire en Bosnie-Herzégovine aussi bien aux niveaux national que régional.

Alors que la Mission entame la dernière année de son mandat, elle est bien placée pour atteindre, en partenariat avec les autorités locales, son premier objectif, à savoir laisser à son départ de Bosnie-Herzégovine des mécanismes viables et efficaces de police répondant aux meilleures pratiques européennes. Cet objectif sera atteint grâce aux recommandations que formulera la Commission de restructuration de la police. L'application de ces recommandations, dans laquelle la Mission jouera un rôle clef, prendra probablement plusieurs années et se poursuivra après la fin du mandat de la Mission. Il faudra par conséquent étudier la question de savoir comment y contribuer au mieux.